

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 17
 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme HAY Salomé (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

2. Convention entre la commune de Boisseuil et Madame Ludivine El Gharbi concernant la mise en place d'une gestion éco-pastorale sur le secteur de plein sud.

Madame Ludivine El Gharbi possédant la ferme de Chantecaille a sollicité la possibilité d'installer des chèvres sur la parcelle AC 175 d'une surface de 7 247 m² située allée des Primevères au lotissement Plein Sud.

La commune possédant déjà deux zones d'éco pâturage sur les secteurs de Beauregard et de Poulénat, il apparaît intéressant d'étendre cette pratique à d'autres espaces pertinents permettant ainsi d'assurer l'entretien de la parcelle.

Contrairement aux autres secteurs, la gestion éco-pastorale de cette parcelle sera signée hors cadre d'intervention de Limoges Métropole, la communauté urbaine n'ayant pas souhaité, pour des raisons principalement budgétaires, participer à ce projet.

L'installation des 26 chèvres de race Angora nécessitera la pose de clôtures et d'un portail et la construction d'un abri qui seront réalisées en interne par les services.

Il convient donc de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention permettant de fixer les engagements réciproques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale de la parcelle AC 175 située allée des Primevères avec Madame Ludivine El Gharbi ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

